



## RÉGION ACADÉMIQUE GUADELOUPE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

### Délégation à l'Éducation artistique et aux actions culturelles

Affaire suivie par :  
Carlos CRUZ  
Fonction : DAAC  
Tél : 0590.47.81.07  
Mél : [carlos.cruz@ac-guadeloupe.fr](mailto:carlos.cruz@ac-guadeloupe.fr)  
Parc d'activités la Providence  
ZAC de Dothémare BP 480  
97183 Les Abymes Cedex  
REF : 02620

Les Abymes, le mercredi 28 avril 2021

La rectrice de région académique GUADELOUPE  
Rectrice d'académie  
Chancelière des universités  
Directrice académique des services de  
L'Éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement  
Mesdames et Messieurs les Enseignants

### **Objet** : lancement de « Collège au cinéma » et « Lycéens et Apprentis au cinéma – année 2021-2022 »

Les dispositifs nationaux « Collège au cinéma » et « Lycéens et Apprentis au cinéma » sont reconduits pour l'année scolaire 2021-2022, en partenariat avec la DAC, le CNC, l'association Ciné Woulé et le Conseil Général qui finance le transport des collégiens (uniquement).

Ils n'ont pas pu se réaliser dans de bonnes conditions cette année. Malgré nos efforts, les conditions sanitaires et techniques ne nous ont pas permis de suivre le programme que nous avons établi en début d'année scolaire.

Pour rappel :

- « Collège au cinéma » s'adresse aux élèves, de la classe de sixième à celle de troisième.
- « Lycéens et apprentis au cinéma » s'adresse aux élèves des lycées d'enseignement général et professionnel, publics et privés, des lycées agricoles et des centres de formation des apprentis (CFA).

Ces deux dispositifs scolaires s'inscrivent dans la politique de sensibilisation et d'éducation artistique du jeune public conduite par le CNC. Les élèves découvrent ainsi des œuvres cinématographiques lors de projections organisées spécialement à leur intention dans les salles de cinéma. Grâce au travail pédagogique d'accompagnement conduit par les enseignants et les partenaires, ils se constituent les bases d'une culture cinématographique.

Les exploitants de salles de cinéma s'engageant à assurer les conditions d'accueil à pratiquer le tarif fixé nationalement à 2,50€ par film.

L'inscription aux dispositifs se fait en ligne par le lien ci-dessous :

[https://docs.google.com/forms/d/1xtCcVBodZOsX2mmWlHeY7KtK42euf\\_4L7IILREFAqR8/prefill](https://docs.google.com/forms/d/1xtCcVBodZOsX2mmWlHeY7KtK42euf_4L7IILREFAqR8/prefill)

La période d'inscription s'étend du **6 mai au 26 mai 2021**. La liste des films sera communiquée ultérieurement aux établissements inscrits.

Nous comptons sur votre soutien et votre engagement afin de retrouver l'enthousiasme qui jusqu'à aujourd'hui nous a permis de développer ces dispositifs sur l'ensemble du département.

PJ : charte du spectateur

